

Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°19 du 10 mai 2024, l'envoi d'une convocation «tout-ménage», l'affichage au pilier public et la mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Daniel Droux, Syndic.

Membres du Conseil communal : Roch-Philippe Charles, Silvio Keller, Paul Majcherczyk, Marie-Claude Maillat Jobin, Jean-Marc Oberson, Déborah Perrinjaquet

Scrutateurs : Bruno Buechli et Théo Noth

Présents/tes : 41 citoyennes et citoyens à 19h30 au bâtiment communal à Mézières.

Personnes n'ayant pas le droit de vote : 3

Majorité à 22.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 décembre 2023 (*Il ne sera pas lu. Il peut être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Comptes 2023
 - 2.1. Comptes de résultat
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Comptes des investissements
 - 2.4. Rapport de la Commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2023
3. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable - révision et approbation
4. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux - révision et approbation
5. Election complémentaire à la Commission de l'aménagement et des constructions
6. Proposition d'utilisation du bâtiment scolaire de Mézières avec vote de principe
7. Informations communales
8. Divers

À 19h30, M. Daniel Droux, Syndic, ouvre l'assemblée. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Bruno Buechli et Théo Noth

Une nouveauté, les noms des citoyens ont été pris à leur arrivée, ne connaissant plus tous les habitants, cela assure le nombre de personnes qui ont le droit de vote.

M. le Syndic, suite à la lecture du tractanda, informe que la Commission financière donnera son rapport globalement au point 2.4.

L'ordre du jour n'appelant pas de questions, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 décembre 2023

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté
oui : 41 non : 0 abstention : 0

2. Comptes 2023

M. le Syndic donne quelques informations concernant le déroulement des évènements depuis le milieu de l'année 2023.

En juin 2023, après 25 ans de service, nous avons eu le départ de Monique Bourqui en tant que caissière communale.

C'est au début août 2023 qu'est arrivée Nicole Rossier. Mme Rossier n'a pas commencé son travail dans des conditions idéales. En raison d'un manque de communication, la transition avec Monique Bourqui n'a quasiment pas eu lieu. L'absence de caissière entre juin et août a dû être comblée et, en plus de cela, Mme Rossier devait suivre des formations sur des programmes qui n'étaient pas encore utilisés par notre administration.

Ajoutez à cela la méconnaissance totale de notre commune, la démission du syndic et un budget MCH2 à préparer. Il n'en fallait pas plus pour arriver à la rupture en novembre 2023.

En décembre 2023, nous avons pu compter sur le soutien de la commune du Châtelard, qui nous a proposé l'aide de sa caissière, Madame Isabelle Seydoux, à un taux de 20%.

Avec l'aide de Magali Oberson, notre responsable de l'encaissement des impôts, et Monique Bourqui, nous avons pu nous occuper des affaires courantes : paiement des salaires, des créanciers et diverses facturations.

Début janvier, dans un climat de pression où s'enchaînent les va-et-vient du personnel administratif en soutien et les élections complémentaires, notre conseiller communal en charge des finances quitte ses fonctions avec effet immédiat pour raisons personnelles.

Dans le même temps, une commission de gestion des finances a été créée. Elle comprend deux membres du conseil, deux membres de la commission financière, le personnel administratif ainsi que le préfet.

Elle a pour but de conduire au mieux la gestion des finances communales et de donner une transparence totale aux différents acteurs communaux sur les événements qui nous ont conduit à une situation plus que délicate.

En janvier toujours, nous mandatons la fiduciaire BDO pour s'occuper de la comptabilité de 2023 qui n'a pas été faite, ainsi que pour le bouclage de la comptabilité 2023. Nous engageons M. Christophe Bonny à un taux de 20% pour effectuer certaines tâches courantes pour une durée de 3 mois, Toujours avec le soutien de Magali et Monique.

Nous gérons également le processus d'engagement de la nouvelle administratrice des finances. Parmi 15 candidats, c'est Madame Charlene Rosat qui est engagée à partir du 1er mai 2024, pour un taux d'occupation de 60%.

En février, mars et avril, les élections complémentaires ont lieu. C'est Roch-Philippe Charles qui est élu et qui prend en main le dicastère des finances.

En plus de tous les acteurs qui ont gravité autour des finances en 2023, il faut ajouter notre organe de révision, la fiduciaire Ruffieux, ainsi que M. Gasser, spécialiste du module des investissements chez DataConsulting.

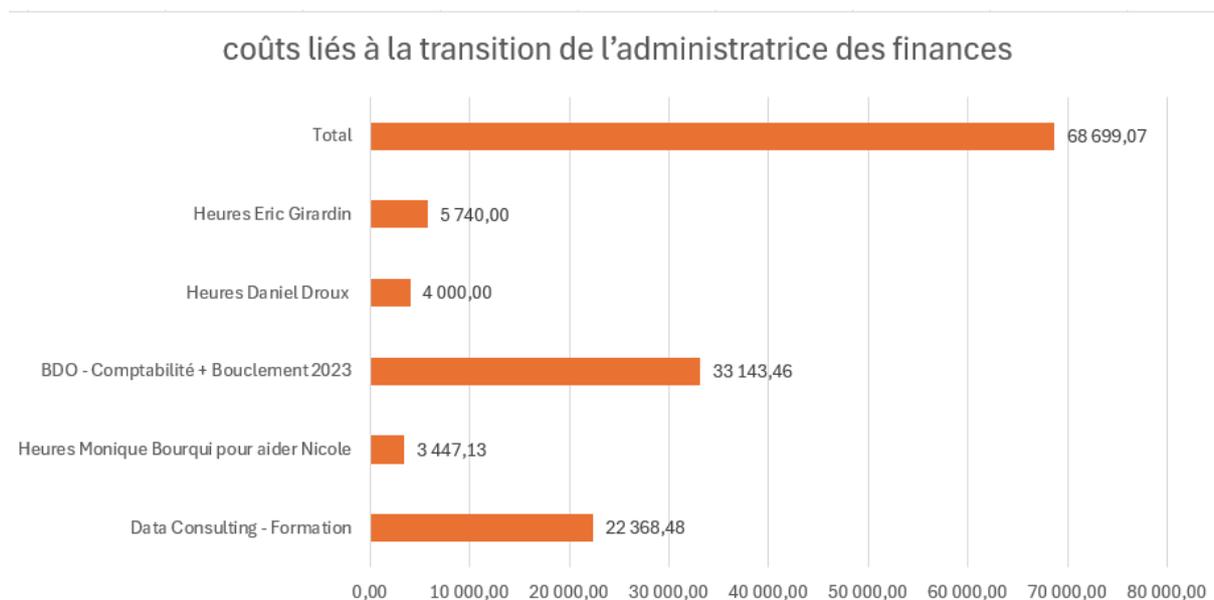
Enfin arrivé au mois de mai. Je vous laisse imaginer les difficultés à fournir des comptes corrects quand pas moins de 11 personnes ont travaillé sur les différents modules d'Urbanus, et tout cela géré par 4 conseillers communaux différents à la tête du dicastère des finances.

Heureusement, c'est un réel travail d'équipe qui s'est produit entre tous les collaborateurs.

Tous les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée ont pu être produits dans les délais réglementaires et ont satisfait notre organe de contrôle.

Je tiens donc à remercier vivement ici Corinne Pichonnat, Monique Bourqui, Isabelle Seydoux, Christophe Bonny, les entreprises BDO et Data Consulting, Denis Davet et Raphaël Läderach de la Commission financière et surtout notre pilier dans cette affaire, c'est elle qui était la cheffe d'orchestre de tout ce petit monde : Magali Oberson.

Tout cela a eu un coût non- négligeable que nous avons essayé de chiffrer par souci de transparence. Entre les formations, le surplus d'heures du Conseil communal et les services que l'on a dû externaliser, nous arrivons à un montant d'environ Frs. 69'000.- pour la période d'août 2023 à mai 2024.



M. le Syndic ajoute qu'il aurait été difficile en ces circonstances de faire différemment et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Hugues Perroud : Comment faire pour que ça n'arrive plus ? Quelles mesures ont été mises en place ?

Daniel Droux : Des erreurs ont été faites il y a déjà quelques années. Monique Bourqui avait une méthode de travail qui lui convenait bien, mais plutôt à l'ancienne. On aurait dû la pousser à se former jusqu'au bout, pour qu'elle transmette des connaissances à jour. La nouvelle caissière a dû se former à de nouveaux modules et entrer des données et adapter ces nouveaux modules à notre commune. Et on se rend compte que si ce n'est pas un Conseiller comptable qui tient ce dicastère, c'est problématique. On a eu de la chance d'avoir une personne supplémentaire, Magali Oberson, responsable de l'encaissement des impôts, qui maîtrise les finances. C'est là qu'on voit que prendre l'encaissement des impôts est intéressant. Elle a acquis certaines connaissances et est capable de remplacer l'administratrice des finances. Il faut que le personnel puisse se dédoubler. Mais au niveau du Conseil communal, on a toujours cette carence, il nous manque un comptable. Mais Roch-Philippe apprend très vite.

Roch-Philippe Charles : Il manquait beaucoup d'opérations standardisées écrites. On va mettre en place cela de façon rigoureuse, pour que ce soit transférable et que les gens sachent ce qu'ils doivent faire.

2.1. Comptes de résultat

La parole est donnée à M. Roch-Philippe Charles pour présenter les comptes.

Il passe en revue tous les chapitres des comptes de résultat, les commente et explique les principales variations.

	COMPTES 2023		BUDGET 2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	584'246.82	38'942.00	497'995.65	40'815.00
Excédent de charges		545'304.82		457'180.65
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	389'163.05	323'871.80	122'298.82	48'228.50
Excédent de charges		65'291.25		74'070.32
FORMATION	1'654'670.41	178'601.25	1'690'716.08	206'074.20
Excédent de charges		1'476'069.16		1'484'641.88
CULTE, SPORT ET LOISIRS	253'895.09	2'380.00	264'684.04	16'200.00
Excédent de charges		251'515.09		248'484.04
SANTÉ	508'056.60	31'600.00	545'921.45	10'000.00
Excédent de charges		476'456.60		535'921.45
PRÉVOYANCE SOCIALE	463'019.55	1'156.70	498'339.07	1'200.00
Excédent de charges		461'862.85		497'139.07
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	326'789.80	10'947.95	331'341.25	12'750.50
Excédent de charges		315'841.85		318'590.75
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	612'128.86	584'313.50	562'124.51	504'084.00
Excédent de charges		27'815.36		58'040.51
ÉCONOMIE PUBLIQUE	14'007.00	0.00	19'004.55	300.00
Excédent de charges		14'007.00		18'704.55
FINANCES ET IMPÔTS	772'560.50	4'406'724.48	52'380.00	3'763'340.73
Excédent de produits	3'634'163.98		3'710'560.73	
Récapitulation	5'578'537.68	4'837'282.38	4'585'205.42	4'602'992.93
Excédent de revenu		741'255.30		
Excédent de charge			17'787.51	

Administration générale

Dépassement global de Frs. 88'000.-, dont environ Frs. 70'000.- dus à ces charges supplémentaires suite au départ de la caissière. 2 postes sont principalement responsables de ce dépassement :

- Frs. 21'300.- : Emoluments mal calculés suite à la transition à MCH2. On est passé à des taux horaires pour les Conseillers communaux. Ça a été mal évalué la 1^{ère} année. Mais ça va se stabiliser dans le futur.
- Frs. 56'000.- : Surplus informatique, en partie expliqué par la formation de la précédente caissière qui n'est pas resté.

Ordre et sécurité publics, défense

Peu de différences. La seule chose, c'est qu'on n'a pas mis au budget la provision pour l'abri PC qui est passé en transitoire.

Mais le produit entre les 2 est quasiment le même.

Formation

Un des plus gros budgets de la commune. Essentiellement des charges liées.

On a un solde un peu moins déficitaire de Frs. 8'000.-.

Par transparence, quelques différences pour la partie AES, car on a surestimé le revenu de la participation des parents de Frs. 22'000.-. Ce qui déséquilibre un peu cette partie-là, mais qui est rattrapé par une meilleure performance sur les autres postes. On a eu un retour au niveau du CO et de l'école de Romont.

Culture, sport et loisirs

Peu de différences sur cette fonction.

Garantie de prêt pour le Château non utilisée.

Santé

Également un gros poste. Le solde est globalement bénéficiaire de près de Frs. 60'000.- par rapport au budget.

Prévoyance sociale

Beaucoup de charges liées. On participe au prorata des habitants. Mieux performé que prévu, avec un solde globalement bénéficiaire de près de Frs. 35'000.- par rapport au budget.

Trafic et télécommunications

Ça s'équilibre particulièrement bien par rapport au budget. Plus d'heures d'un employé communal mais moins de service hivernal. Au total, ça se balance.

Laurent Bourqui : Qu'est-ce qui justifie ces heures supplémentaires ? Des imprévus dans la commune ?

Silvio Keller : Ce sont les heures supplémentaires du concierge quand il aide l'employé communal. Dès qu'il aide, ce sont des heures supplémentaires. Et il y a aussi les heures de Claude Dumas, qui a formé le nouvel employé communal.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

• **Approvisionnement en eau**

Les comptes doivent être équilibrés, ce qui est le cas.

• **Protection et évacuation des eaux**

Les comptes doivent être équilibrés. Un peu plus qu'au budget.

• **Gestion des déchets**

Relativement ce qui était prévu.

André Baudois : Avec les nouvelles bennes avec le système à cartes, tout le monde peut venir mettre ses déchets. C'est avantageux ou déficitaire pour la commune ?

Silvio Keller : C'est avantageux. M. Berset du Centre de tri nous a expliqué que plus de monde vient, plus c'est avantageux. De toute façon, toutes les communes devront s'y mettre et ce sera uniformisé.

Total du chapitre

On est globalement un peu en-dessus en terme de charges, mais les revenus suivent.

Les eaux et les déchets sont équilibrés. Les augmentations de charges sont largement compensées par les augmentations de revenus (le produit est supérieur de Frs 30'000.- par rapport au budget). Cela est surtout dû à des frais d'embellissement non utilisés.

Économie

Petit chapitre. Rien à signaler.

Finances et impôts

Impôts ordinaires

Légère sous performance au niveau des entrées des personnes physiques, d'environ Frs. 100'000.-. Mais on a une surperformance des impôts des années précédentes. Il peut y avoir un décalage de plus d'une année. C'est assez difficile à évaluer. On va travailler à évaluer mieux cette partie-là, car c'est ce qui impacte le plus le budget annuel. Également une surperformance des impôts à la source et le bénéfice d'environ Frs. 50'000.-.

André Baudois : Frs. 700'000.-, c'est énorme.

Roch-Philippe Charles : On a environ Frs. 680'000.- d'impôts non perçus qui tombent les années d'après. Mais on ne sait pas à quel point les gens vont payer ou non les impôts. Normalement, on n'a pas le droit de le budgétiser, mais on pourrait effectivement calculer dans les revenus de l'impôt ce qu'on pourrait récupérer des années précédentes.

André Baudois : C'est un montant extraordinaire ou c'est chaque année plus ou moins le même montant ?

Magali Oberson : C'est calculé dans les provisionnements et ça dépend comment ça a été provisionné les années précédentes. Là, ça a été sous-estimé les années précédentes et ça se reporte d'année en année. On va essayer de mieux estimer à l'avenir pour éviter ces grosses différences.

Denis Davet : Ça fait quasiment 10 ans qu'on a du positif. Avant, c'était le contraire, on était en négatif, c'était plus embêtant. Le problème, c'est qu'on rame pour faire un budget équilibré pour finalement se retrouver avec Frs. 700'000.- en plus. D'où l'intérêt de pouvoir mieux estimer ce montant.

Cédric Margueron : Comment c'est comptabilisé ? On comptabilise ce qu'on encaisse effectivement ou ce qu'on prévoit pour l'année et les encaissements se font par les transitoires ?

Magali Oberson : Dans la comptabilité 2023, on va mettre ce qu'on devrait encaisser pour l'année fiscale 2023, mais qu'on n'a pas du tout encaissé. C'est une provision qui se fait pour les entrées d'impôts 2023. Et dans la ligne « années précédentes », c'est ce qu'on reçoit réellement.

Roch-Philippe Charles : On devrait pouvoir lisser ces chiffres à l'avenir.

Bernard Pittet : Ça ne s'est pas amélioré depuis que vous encaissez les impôts communaux ?

Roch-Philippe Charles : Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'influence sur le fait que l'on encaisse nous-même ou que ce soit encaissé par l'Etat de Fribourg, puisque la somme est la même finalement.

Alexandre Gremaud : De toute façon, on est tributaire du canton pour faire les calculs.

Roch-Philippe Charles : On est tributaire du canton, ils nous donnent une appréciation. Notre fiduciaire nous a dit qu'on pourrait utiliser nos chiffres historiques, ce serait tout aussi valable. Les chiffres du canton sont de 2021 au mieux. Faire avec ce qu'ils nous donnent ne marche pas, il va falloir trouver une autre manière de faire.

Le budget 2024 étant déjà fait, là, on parle de planification qui n'aura un effet qu'en 2025.

Impôts spéciaux

Très difficile à prévoir. Les gains immobiliers sont difficiles à prévoir. On utilise des chiffres historiques.

Immeuble du patrimoine financier

Relativement bien évalué.

Total du chapitre

La combinaison des impôts ordinaires et spéciaux, plus la péréquation financière intercommunale donne une surperformance de Frs 664'858.55 par rapport au budget, juste sur la partie des impôts.

On a encore des dettes à régler. Ce n'est donc pas problématique d'avoir aujourd'hui des positifs. À voir sur le long terme comment lisser ça.

Récapitulation comptes de résultat 2023

Bénéfice de **Frs. 741'255.30.**

La parole est à l'assemblée.

Raphaël Läderach : Quelle est la position du Conseil communal par rapport à ce chiffre. Par rapport aux autres communes, c'est un excédent astronomique. C'est 25% de rentrées fiscales supplémentaires. Dans les résultats publiés, il n'y a aucune commune avec un tel chiffre. Il faut la réflexion de ce qui est fait avec cet argent. Soit un projet citoyen soit une réduction d'impôts. La commune n'a pas vocation à faire des chiffres pareils. Sur les 5 exercices précédents, on doit tourner à 3 millions d'encaissement supplémentaire, c'est énorme.

Roch-Philippe Charles : Précédemment, il y a eu des années moins positives que ça. Aujourd'hui, on a 1 million de réserve avec une dette de 2 millions. Donc ça va dans la direction d'effacer la dette. On n'est

pas obligé de l'effacer dans l'année qui vient, mais de façon plus progressive. Les comptes 2024 seront probablement assez similaires. Pour 2025, on pourra faire un meilleur exercice. Après, on a aussi des projets par rapport au bâtiment scolaire. Donc avoir un peu de liquidité n'est pas forcément problématique. Si on veut être à 0, on ne pourra pas avoir de projet dans le futur, ni imaginer des investissements.

Paul Majcherczyk : Indépendamment du projet pour l'école, la grande incertitude, c'est combien Romont va nous facturer pour le loyer de l'école. Pour le fonctionnement de l'école, les chiffres sont déjà établis et assez stables. Par contre, pour le loyer, ils nous ont promis les chiffres pour août.

Laurent Bourqui : Est-ce que Mézières aura la possibilité de vérifier ces chiffres ?

Paul Majcherczyk : Oui, on aura de la transparence de la part de Romont. Ils présentent ça dans le comité de gestion de l'école. Mathématiquement, on est perdant. Billens et Mézières on a 1 vote chacun, alors que Romont a 3 votes. Mais il y a un esprit de collégialité, on peut s'exprimer.

Pour le loyer, cela dépend du nombre d'élèves. On recevra plus d'informations en août-septembre, également pour l'AES.

Cédric Margueron : Ces chiffres sont heureusement très positifs. Pour le budget 2025, j'imagine que vous arriverez avec une baisse d'impôt même pour 1 année. Le but d'une commune n'est pas de thésauriser de l'argent. Comme vous l'avez dit, on a une dette de 1 million, ça fait environ Frs. 1'000.- par habitant. La moyenne d'endettement des communes du canton doit se situer entre Frs. 3'000.- et Frs. 3'500.-. On est donc bien en-dessous de la moyenne. Donc si vous ne venez pas avec une baisse d'impôts lors du prochain budget, il y a quelque chose qui ne va pas.

Daniel Droux : Je vais contredire un peu Raphaël par rapport aux résultats des communes. Proportionnellement, on est égal au Châtelard, Siviriez, Bossonnens ou Attalens. Ces excédents de revenus, on les a dans beaucoup de communes du canton.

Mais nous, on n'a un outil qui nous manque et qui n'a pas été remis à jour depuis longtemps, c'est la planification financière sur 5 ans. On a présenté un budget déficitaire l'automne passé, on s'attend une augmentation de toutes les charges, il est vrai qu'on a été un peu frileux.

Cette année, cette planification vous sera présentée au mois de décembre et vous dire ce qu'on prévoit dans ces 5 prochaines années comme investissements et ce que ça représentera comme intérêts et amortissements. On pourra être plus précis et prendre plus de risque. Si on peut baisser les impôts pour 1 année, on le fera.

Roch-Philippe Charles : On va déjà voir comment négocier la dette qui sera à échéance en 2025. Il y a également le CO, on a quelques dettes, donc avoir une petite réserve n'est pas vraiment un problème.

Raphaël Läderach : Il y a peu de communes qui ont en pourcentage les mêmes résultats que nous. Ces communes ont des réserves sur la valeur du patrimoine qui ont été libérées. Ce n'est pas sur le rendement de l'impôt que la différence est comme chez nous.

Il n'y a plus de questions.

2.2. Rapport de la Commission financière

La Commission financière fera son rapport au point 2.4.

2.3. Investissements

M. Roch-Philippe Charles présente les comptes.

	COMPTES 2023		BUDGET 2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	58'731.90		123'153.00	
FORMATION		1'500.00		
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	26'994.80	2'000.00	70,000.00	
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	38'731.80		356'309.00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	76'704.00	58'762.50	581'699.40	9'750.00

FINANCES ET IMPÔTS	62'262.50	201'162.50		
Récapitulation	325,798.10	3'811.75	1'131'161.40	9'750.00
Excédent de charges		263'425.00		1'121'411.40

Administration

- Site internet (report) Frs. 1'898.00
- Aménagement fontaine Rte Eglise Mézières (report)
- Aménagement salle étage Bâtiment communal (report) Frs. 47'383.75
- Analyse globale bâtiment Ecole Mézières (report) Frs. 9'450.15

Formation

- Subvention d'investissements du canton Frs. 1'500.00

Culture, sport et loisirs

Charges

- Aménagement fontaine et place de jeux Berlens (report) Frs. 26'994.80

Produits

- Subventions d'organisations privées Frs. 2'000.00

Trafic et télécommunications

- Elargissement accès bâtiment communal (report)
- Réfection rte Villaraboud – 2 zones d'évitement (report) Frs. 3'731.80
- Nouvelle route Parqueterie (report) Frs. 35'000.00
- Elargissement route de Villariaz (report)
- Eclairage public / remplacement luminaires (report) Frs. 60'239.85

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges

- Renouvellement réseau d'eau Mézières – 1^{ère} étape (report) Frs. 35'903.70
- Frais pour plan aménagement local (report) Frs. 86.15
- Frais mensuration cadastrale (report) Frs. 9'273.75

Produits

- Taxes de raccordements EP + EU Frs. 58'762.80

Finances et impôts

Charges

- Report de recettes au bilan Frs. 62'262.50

Produits

- Report de dépenses au bilan Frs. 201'162.50

Récapitulation comptes d'investissements 2022

Excédent de charge de Frs. 263'425.00.

Hugues Perroud : Quand c'est noté « report », c'est en investissement mais pas fini ?

Roch-Philippe Charles : L'investissement n'est que partiellement réalisé.

Laurent Bourqui : Des investissements n'ont pas été faits, comme la route de Villaraboud par exemple. Si ces investissements avaient été faits, on arriverait à un déficit encore plus important ?

Silvio Keller : Ces travaux sont tous planifiés pour cette année. Ils apparaîtront dans les comptes l'année prochaine.

Laurent Bourqui : Cet excédent, c'est parce qu'on pas prévu assez au budget ? Alors que tous les travaux n'ont pas été réalisés ?

Cédric Margueron : Ça, ce sont les montants qui ont été payés. Ça ne veut pas dire que le budget est dépassé.

Magali Oberson : Ce n'est pas vraiment un excédent de charge. Les investissements, c'est forcément des charges. Ce sont les charges de l'investissement qui ont été utilisées durant l'année 2023. Ça ne veut pas dire que l'investissement est terminé ou que le budget a été atteint.

Denis Davet : De toute façon, il n'est pas possible d'avoir un excédent de produits pour les investissements.

Cédric Margueron : Vous ne présentez pas le bilan ? Ce serait intéressant.

Roch-Philippe Charles : Il doit être dans le rapport de gestion.

Cédric Margueron : Je ne l'ai pas trouvé sur le site internet.

Roch-Philippe Charles : Alors on va le mettre sur le site internet.

Daniel Droux : On ne l'a effectivement déjà pas présenté l'année passée. Mais on pourra le faire à l'avenir.

Hugues Perroud : On a Frs. 260'000.- de charges d'investissements en 2023. Mais on avait décidé d'investir combien ?

Daniel Droux : Ces charges sont assez aléatoires. Cela dépend des entreprises, si les travaux ont été effectués ou pas. C'est pourquoi il y a ces reports.

Cédric Margueron : Ce serait bien de mettre un comparatif avec le budget prévu, qu'est-ce qui a déjà été utilisé et qu'est-ce qu'il reste.

Daniel Droux : Ça se trouve dans le rapport de gestion.

Hugues Perroud : C'est pour avoir une vision projetée et savoir où on en est.

Roch-Philippe Charles : Avec la planification financière sur 5 ans, on verra mieux où on va.

Il n'y a pas d'autres questions.

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière et son Président, M. Denis Davet, pour son rapport.

2.4. Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 15 mai 2024 en vue de l'étude des comptes 2023. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, de M. Charles, responsable des finances et des conseillers communaux présents, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 27 mai 2024.

Préambule

La Commission Financière n'a pas comme mandat légal le contrôle des comptes communaux, cette tâche est remplie par un organe de révision agréé. La Commission Financière examine tout de même les comptes, notamment en contrôlant leurs adéquations avec les budgets et elle prend connaissance du rapport de l'organe de révision. Pour rappel, avec MCH2, les comptes sont composés du compte de résultats, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et d'une annexe aux comptes comprenant l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties, le tableau des immobilisations et les indicateurs financiers.

1. Compte de résultats

Le compte de résultats 2023 présente un excédent de revenus de CHF 741'255.30 pour un total de produits de CHF 5'578'537.68 soit un total de charges de CHF 4'837'282.38.

2. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie complète le compte de résultats en renseignant sur l'origine et l'utilisation des fonds. La variation de la trésorerie en 2023 est une augmentation de CHF 345'499.97.

3. Compte des investissements

Le compte des investissements 2023 présente des dépenses effectives de CHF 138'900.00 qui ont été couvertes par les disponibilités existantes.

4. Bilan

Les disponibilités financières à court terme au 31.12.2023 sont de CHF 3'469'057.40, en augmentation de CHF 345'499.97 alors que l'emprunt envers des tiers est de CHF 1'900'000.-. À noter que le compte passif, financements spéciaux dédié au chapitre 7 (eau, eaux usées et déchets) boucle sur un capital de CHF 2'015'286.94. Ce capital provient des taxes encaissées allouées au maintien de la valeur ou à l'équilibre des comptes. À l'actif, on retrouve ce capital dans un compte BCF eau potable pour CHF 119'720.05, le solde est dilué dans la caisse générale de la commune.

5. Annexe aux comptes

Dans l'annexe aux comptes, on retrouve notamment les 8 indicateurs financiers qui renseignent sur l'état de santé économique de la commune. Pour 2023, les indicateurs financiers de la commune de Mézières sont tous bons.

Commentaires

La transition manquée de l'administratrice des finances a marqué fortement les comptes 2023, beaucoup d'intervenants, beaucoup de temps consacré et donc au final des crédits budgétaires largement dépassés, notamment pour les jetons de présences et le support informatique du logiciel de comptabilité Urbanus. D'autres charges supplémentaires vont encore grever les comptes 2024. Une liste exhaustive sera établie par le Conseil Communal.

Les causes de cette transition manquée sont multiples, des erreurs dans la gestion du personnel ont certainement été faites mais au final, c'est surtout une improbable suite d'événements débutant avec l'introduction MCH2, puis la démission de l'administratrice des finances, les accidents du responsable du dicastère au plus mauvais moment et la nouvelle administratrice des finances, qui visiblement dépassée par la tâche a finalement été mise en arrêt maladie à la fin novembre avant de renoncer à son mandat. Par-dessus tout cela, la démission du syndic avec effet immédiat à la fin octobre et la démission du responsable du dicastère en tout début de cette année.

La Commission Financière a été témoin de l'énergie et du courage engagés par les Conseillers communaux restant, et notamment par notre nouveau syndic et avec le soutien précieux de notre préposée aux impôts afin de rétablir la situation et faire en sorte que l'administration des finances retrouve son efficacité.

Nous nous retrouvons aujourd'hui 27 mai 2024 avec un nouveau syndic, un nouveau responsable du dicastère des finances et une nouvelle administratrice des finances. Les comptes 2023 ont été bouclés, soumis à l'organe de révision et présentés dans le délai légal, cela relève de l'exploit.

Toutefois, et afin d'éviter de verser dans l'euphorie, la Commission Financière tient à rappeler au Conseil Communal qu'il est une entité collégiale et de ce fait est responsable dans son ensemble de la gestion de la commune et en particulier des finances communales (art.73 LFCo). Alors certes la crise 2023 semble en passe d'être résolue mais le Conseil Communal serait bien avisé d'en analyser les raisons et de prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter une telle déconvenue dans le futur.

Conclusion

Pour conclure ce rapport, la Commission Financière propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2023 de la commune de Mézières en remerciant l'ensemble des intervenants qui ont participé à leur élaboration.

M. le Syndic remercie M. Davet et également M. Charles pour la présentation des comptes, alors qu'il n'était pas présent pour prendre les décisions. On espère aller vers le mieux et on est loin de tomber dans l'euphorie pour le moment.

2.5. Approbation des comptes 2023

On peut procéder au vote. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes.

Au vote à main levée, les comptes de résultats 2023 sont acceptés

oui : 34 non : 0 abstentions : 7

Au vote à main levée, les comptes d'investissements 2023 sont acceptés

oui : 34 non : 0 abstentions : 7

3. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable – révision et approbation

M. Daniel Droux prend la parole.

Encore une fois, nous passons ce point au tractanda.

Pour éviter que ce jeu de ping Pong entre l'état et la commune continue, nous avons choisi de soumettre nos règlements des eaux au bureau RIBI qui a une réelle expérience en matière de règlements sur les eaux. Nous leur avons donc fourni tous les échanges de courriers de ces 2 dernières années entre la commune et l'Etat, ainsi que M. prix et leur avons demandé un conseil pour modifier de manière correcte et durable nos règlements.

Ceci s'est fait à bien plaisir puisque nous avons mandaté le bureau RIBI pour l'étude de nos 2 grands projets sur les eaux potables et les eaux usées (renouvellement du réseau d'eau potable à Mézières et la mise en séparatif du secteur Nord de Berlens).

On a commencé la modification de ces règlements en 2017. On est en 2024 et on utilise toujours nos règlements de 2004.

Ce sont de petites adaptations.

Eau potable

Article 28 - Relevés

Suppression de la notion de barème puisqu'il n'y jamais eu de barème mais un prix fixe de Frs. 30.-. C'est lorsque l'on doit aller de manière récurrente relever le compteur chez une personne, on facture Frs. 30.-

Article 36 - Taxes de raccordement

Remplacement de l'indice d'utilisation de sol (IOS) par l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS).

Avec le nouveau Pal, cette notion d'indice d'utilisation s'est perdue, c'est l'IBUS qui est la nouvelle norme. C'est une formalité, c'est le nom de l'indice qui change.

Article 40 - Taxe de base annuelle

Alinéa 1

C'est une exigence du Service de l'environnement. Ce n'est pas légal de demander une taxe de base annuelle aux bâtiments hors zone à bâtir raccordables. Seuls ceux qui sont raccordés reçoivent une taxe. On avait mis cette taxe pour tous les immeubles pour compenser la taxe défense incendie. Mais le

service de l'Etat l'a refusé. On doit donc supprimer le terme « ou raccordables ». C'est un esimple adaptations.

Alinéa 3

On n'a rien changé aux chiffres mais on a apporté des précisions quant aux types d'immeubles.

³ Elle est calculée en fonction des types d'immeubles selon le tableau suivant :

Types d'immeubles	Max CHF / type d'immeubles
Villa - maison avec 1 logement	CHF 210.-
Villa - maison - locatif avec 2 logements et plus	CHF 140.-/logement
Entreprise < 1000 m ³ ou ferme sans logement	CHF 350.-
Entreprise < 1000 m ³ ou ferme avec 1 logement	CHF 420.-
Entreprise < 1000 m ³ ou ferme avec 2 logements et plus	CHF 490.-
Entreprise > 1000 m ³ avec ou sans logement	CHF 1'400.-
Eglise et édifice public	CHF 1'400.-

Par exemple, pour toute villa, c'est Frs. 210.-. Et dès qu'il y a un 2^{ème} logement, c'est Frs. 140.- par logement. Donc une villa + 1 studio, ça fait Frs. 280.-. Un locatif avec 10 appartements, ça ferait Frs. 1'400.-.

On a aussi précisé les entreprises avec ou sans logement. On a fait une différence pour les entreprises. En-dessus de 1000 m³, ce sera des grandes entreprises, comme la fromagerie ou Sallin-Bard avec des besoins spécifiques.

Laurent Bourqui : Une petite ferme avec 1 logement, c'est considéré comme une villa ou comme une ferme avec un logement ?

Daniel Droux : C'est Frs. 420.-.

Laurent Bourqui : Même si elle n'est plus exploitée ?

Daniel Droux : oui. Il y a aussi la notion de volume pour la défense incendie. C'est aussi pour ça qu'il y a cette différence.

Bernard Pittet : Vous avez augmenté pour une villa de Frs. 150 à Frs. 210 ?

Daniel Droux : Non, on a laissé les mêmes tarifs. Tu confonds peut-être avec la défense incendie. Les montants étaient un peu plus faibles.

Il faut savoir que les comptes des eaux doivent s'équilibrer. Les charges doivent donc être couvertes par les taxes et non par les impôts.

Recommandations de M. Prix

Les règlements sont soumis à M. Prix qui fait des recommandations. Le Conseil est libre de les suivre ou pas. Si elles ne sont pas suivies, le Conseil doit s'en expliquer à l'assemblée communale, ce qu'on n'avait pas fait les autres années.

Pour l'eau potable, M. Prix préconise de baisser les niveaux de taxes afin de limiter les recettes annuelles à Frs. 160'000.-. Avec notre règlement, on arrive à Frs. 178'000.-. On a Frs. 18'000.- de trop. Le problème, c'est que M. Prix ne prend pas en considération les investissements prévus. On prévoit de gros investissements à futur pour l'eau potable. Entre les intérêts et les amortissements, on prévoit Frs. 22'700.- de charge par année.

M. Prix se base sur certains critères qui lui sont propres. Mais la Loi sur l'eau potable du Canton de Fribourg nous permettrait de facturer jusqu'à Frs. 206'000.-. Et c'est cette loi qui prime. C'est pour cela que nous nous sommes permis de ne pas respecter cette recommandation.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. le Syndic donne la parole à M. Denis Davet pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Les règlements eaux potables et eaux usées ont été approuvés lors de l'assemblée du 10 décembre 2019, ainsi que lors de l'assemblée du 29 juin 2023, mais n'ont jamais été appliqués, du fait de différents contre-temps et d'une nouvelle jurisprudence qui est venue influencer la structuration des taxes.

La Commission Financière est compétente pour examiner les règlements portant sur des taxes (article 72 LFCo), mais sa responsabilité s'arrête sur l'aspect financier (taxes = charges) et non sur la structure en tant que telle des taxes qui est un aspect plus politique du règlement.

Selon les modélisations du Conseil Communal, les taxes proposées permettent une couverture à 100% des charges relatives, telle que la loi l'exige. Sur cette base, la Commission Financière préavis favorablement les modifications apportées aux deux règlements soumis à l'approbation de l'assemblée communale du 27 mai 2024.

Au vote à main levée, la révision du règlement relatif à la distribution de l'eau potable est acceptée

oui : 41 non : 0 abstention : 0

4. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux – révision et approbation

M. Daniel Droux prend la parole.

Même chose pour l'eau usée.

Nous avons eu une demande du service de l'état qui n'avait pas été suivie en 2022, il s'agit à l'Art 28 alinéa 1 lettre B

Article 28 - Taxe unique de raccordement

b) Il nous est demandé d'abandonner la notion d'unité locative (UL) au profit de celle d'équivalent-habitant (EH). Puisque seule la taxe unique de raccordement est concernée par cette remarque, nous vous proposons d'introduire cette notion d'équivalent-habitant.

En effet, le calcul du nombre d'équivalent-habitant ne sera nécessaire que pour les nouvelles constructions, et non pas pour l'ensemble des abonnés. Ce qui ne complique pas forcément les calculs. Dans le règlement-type de l'Etat, il y avait cette notion que l'on voulait éviter, car on ne voulait pas refaire une calculation de tous les immeubles de la commune. L'Etat l'a admis. Par contre, pour la nouvelle taxe de raccordement, lorsque l'on reçoit une demande de permis, on a ce calcul d'équivalent-habitant à faire. Mais ça se fait assez facilement, c'est Frs. 288.- par équivalent-habitant.

Avant, c'était calculé par unité locative, par appartement et selon la taille de l'appartement.

alinéa 3

Ici on parle de l'agrandissement d'un bâtiment. Si on ajoute 1 ou 2 chambres ou un appartement supplémentaire, c'est de nouveau cette notion d'équivalent-habitant qui serait utilisée.

Article 29 - b) Taxe unique pour un fonds construit hors de la zone à bâtir

À nouveau cette même notion.

Et l'indice IBUS qui remplace l'indice IOS.

Article 39 - b) Taxe de base pour un fonds construit hors de la zone à bâtir

On l'avait déjà évoqué l'année passée. On avait cette pondération de 0.7 pour les fonds construits hors de la zone à bâtir. On l'avait citée dans le PV et on l'avait mis dans la fiche des tarifs mais cela ne figurait pas dans le règlement.

Recommandations de M. Prix

Il préconise de choisir un autre modèle tarifaire pour le calcul de la taxe de base annuelle, c'est-à-dire renoncer à la surface de parcelle au profit d'un autre indicateur : loading unit, taxe unique par raccordement ou par logement, tarif échelonné...

Aucun de ces indicateurs ne figure au règlement-type élaboré par les services de l'État et qui découle de la législation cantonale. C'est un conflit entre M. Prix et l'Etat de Fribourg, mais à nouveau, c'est la loi cantonale qui prime. Et on a de nouveau décidé de ne pas suivre le préavis de M. Prix.

Enfin, M. Prix préconise également de renoncer à percevoir la taxe de base sur les fonds non raccordés mais raccordables, situés dans le périmètre des égouts publics.

L'argument pour la commune de ne pas suivre cette recommandation, c'est que la taxe doit couvrir l'ensemble des frais qui sont investis. Si on développe un quartier de villas et que l'on a 2 ou 3 parcelles achetées et qui ne sont pas bâties, finalement les infrastructures ont été construites pour l'ensemble du lotissement. Et si un propriétaire tarde à bâtir, les intérêts et amortissements de cet investissement sont quand même là. C'est pour cela que le propriétaire paie tout de même chaque année la taxe de base. Un argument moins populaire, c'est forcer la construction de ces parcelles à bâtir.

Notre PAL prévoit les parcelles à bâtir, mais aussi des surfaces en réserve. Mais tant que toutes les parcelles à bâtir ne sont pas bâties, on ne peut pas utiliser ces surfaces en réserve. Si on voulait un développement sur la commune, ça bloquerait tout.

M. Droux remercie le bureau Ribl pour nous avoir aidé pour ces modifications qui ne sont pas toujours très compréhensibles.

Il n'y a pas de question.

M. Denis Davet a déjà donné lecture du préavis de la Commission financière.

M. le Syndic passe donc au vote.

Au vote à main levée, la révision du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est acceptée

oui : 41 non : 0 abstention : 0

5. Election complémentaire à la Commission de l'aménagement et des constructions

M. le Syndic indique qu'à la suite de l'élection de Roch-Philippe Charles au Conseil communal, une place est laissée vacante au sein de la Commission de l'aménagement et des constructions.

Nous avons une personne qui s'est portée candidate en la personne de Mme Elodie Kolly. Mais la possibilité est offerte aux citoyens de se présenter jusqu'au moment de l'élection. Et il y aurait un vote entre les 2 personnes. Y a-t-il quelqu'un dans la salle qui souhaiterait se proposer ?

Comme il n'y a pas d'autre candidat, M. le Syndic donne la parole à Mme Elodie Kolly.

J'habite à Mézières depuis 2 ans et demi avec mon mari et mes 2 enfants. J'ai grandi en terres glânoises à Torny-le-Grand et mon mari à Mézières. Je suis architecte et je travaille à Givisiez dans un bureau d'architecture. J'ai eu l'occasion de participer au World café afin de discuter de l'avenir du bâtiment scolaire. Je me suis rendu compte de l'ampleur du travail au quotidien des Conseillers communaux et qu'il est important de s'engager dans son village. J'ai reçu un appel de Daniel qui m'a parlé de ce poste. J'ai tout de suite été motivée à postuler. Je serais honorée d'apporter ma pierre à l'édifice.

Mme Elodie Kolly est élue par acclamation.

6. Proposition d'utilisation du bâtiment scolaire de Mézières avec vote de principe

Le conseil a à cœur d'utiliser au mieux ce bâtiment central de Mézières et c'est pourquoi nous avons mis ce point au tractanda.

Paul va nous parler plus tard de l'avenir des écoles. Mais on sait que le bâtiment sera vacant au printemps voire en été 2025.

Une première idée de crèche avait été évoquée par le passé, mais cela n'était pas du goût de la Commission de la petite enfance, qui voyait mal une 2^{ème} crèche s'installer sur notre territoire.

En effet, la Commission de la petite enfance souhaite une répartition des crèches au niveau du district et il y a un déficit dans le Nord de la Glâne. Tant qu'il n'y a pas crèche qui se crée là-bas, on aura aucune chance d'avoir une 2^{ème} crèche chez nous. Notre projet a donc été pénalisé par cette situation.

Et c'est la commission de la petite enfance qui octroie les subventions pour les parents. Et si les parents ne peuvent pas avoir de subventions, ils ne mettent tout simplement pas leurs enfants dans la crèche. C'est pourquoi nous avons mis de côté ce projet.

Nous avons donc consulté la population sur l'utilisation du bâtiment de 2 manières :

La première, nous avons lancé un appel aux idées via le Grappillon. On a reçu quelques propositions.

Et ensuite, nous avons organisé le 24 février une table ronde ou Word café où toute la population a été invitée à débattre sur le sujet et où 15-20 personnes sont venues.

Ensuite, nous avons fait une synthèse de toutes ces discussions.

Il en ressort que les citoyens sont attachés à garder ce bâtiment et n'en souhaitent pas la vente, mais qu'il reste en mains communales. Notre situation financière actuelle ne nous demande pas de le vendre.

Il y a aussi le souhait que le bâtiment soit un lieu de vie pour le village, où les gens pourraient se rencontrer, que ce soit rassembleur. Soit pour boire un verre ou un café, soit pour se rassembler après une messe ou un enterrement ou simplement pour une assemblée.

Une demande aussi, c'est que ce soit un bâtiment intergénérationnel. Que ça ne serve pas qu'à un seul groupe, comme maintenant les enfants. La location totale à une seule entreprise (comme une crèche) ne serait pas très utile à l'ensemble de la population.

Le sujet de la rentabilité a aussi été abordé.

On a estimé un montant de Frs. 200'000.- de charges supplémentaires pour le transport et la location des infrastructures pour la nouvelle école à Romont. On va donc passer de Frs. 300'000.- à Frs. 500'000.-

Il en est ressorti que le bâtiment devait couvrir ses charges, mais pas forcément ces Frs. 200'000.-.

Donc avec toutes ces idées, le Conseil vous propose d'étudier à l'aide d'un groupe de travail un projet de bâtiment multifonctions qui pourrait se décrire comme suit :

Sous les combles au 2^{ème} étage, on verrait des appartements, plutôt des appartements protégés qui soient pratiques pour les handicapés avec un accès avec un ascenseur. Ces appartements pourraient bien entendu être utilisés par n'importe qui si ce n'est pas des aînés.

Au 1^{er} étage à droite : garder un but pour l'enfance. Soit une école maternelle ou peut-être notre AES. Soit il sera tout à Romont, soit tout à Mézières. Pourquoi ne pas le garder chez nous, vu qu'on a des locaux. Si l'AES est à Romont, ce sera aussi des locaux qu'il faudra louer à Romont. Après, il y a la question des transports pour cet AES, s'ils doivent revenir à midi pour manger à Mézières. Pourquoi pas aussi une crèche. On a contacté les dames de Brin d'éveil qui pourrait avoir une succursale à Mézières.

Au 1^{er} étage du côté gauche, on imaginait de la location pour des cabinets, massages, ostéo, etc. Ça pourrait être assez modulable. S'il n'y a pas d'intérêt pour des cabinets, ça pourrait vite être transformé en appartements.

Au rez-de-chaussée à gauche, ce serait soit un tea room soit un café. La Parqueterie va fermer, il n'y a que le Colorado ou Jonin. C'est une envie qu'on a. Pas un restaurant, mais d'avoir la possibilité de boire un café.

Au rez-de-chaussée à droite, ce serait une salle multifonctions pour des assemblées, comités, verrées après un enterrement ou activités diverses.

À l'extérieur, une jolie place de jeux et un espace terrasse. On a exploré d'autres endroits dans le village pour la place de jeux, mais on a reçu que des refus.

Le but serait d'avoir des synergies entre les étages. L'AES pourrait par exemple prendre le repas de midi au rez-de-chaussée.

On a fait une estimation des coûts sur la base du bâtiment de l'Oasis du fromage à Semsales qui est un peu semblable. L'architecte nous a donné un prix au m³ SIA qu'on a reporté sur ce bâtiment. On arriverait à 2,5 millions à 3 millions pour réhabiliter ce bâtiment.

De toute façon, quoi qu'on fasse avec ce bâtiment, on sera obligé d'investir entre 1 et 2 millions.

Maintenant, on vous demande ce vote de principe. Est-ce que vous voulez que le Conseil communal parte dans ce sens, qu'on crée ce groupe de travail ? C'est notre proposition, mais c'est vous qui nous dites ce qu'on doit faire.

La discussion est ouverte.

Cédric Margueron : Vous avez prévu différentes affectations, les investissements réalisés seraient globalement supportés par les locations ? Vous avez déjà calculé ça ?

Daniel Droux : Non, on n'est pas allé aussi loin. Ça demande beaucoup d'études. Il faudrait se renseigner de ce qui est demandé pour des cabinets aux alentours. Après, on se demande aussi que si on a un tenancier dynamique, lui louer l'entier du bâtiment avec des conditions et qu'on se garantisse la couverture des charges. Plusieurs manières de faire sont envisageables. Après, il faut que les coûts soient supportables pour lui.

À Orsonnens, ils vont réaffecter le restaurant et ce sera l'association Le Radeau qui s'en occupera. Le Syndic prévoit un déficit de Frs. 50'000.- par année pour le maintien de ce bâtiment dans le village. C'est là qu'on doit savoir ce qu'on veut. De la rentabilité ou un service supplémentaire qui nous coûte quelque chose. Dans l'idéal, c'est de couvrir les charges et qu'il y ait même un petit bénéfice. Mais c'est au citoyen de se prononcer.

Laurent Bourqui : Est-ce qu'on aura la possibilité dans le futur de se prononcer sur des projets concrets ?

Daniel Droux : C'est pour ça que c'est un vote de principe. On va engager un peu de temps, créer un groupe de travail. On a de bonnes compétences au niveau immobilier et architecture dans la Commission des constructions. Mais tous ces gens reçoivent des jetons. Ce n'est pas rémunérateur, mais il faut quand même les payer.

Laurent Bourqui : Mais vous reviendrez avec des propositions avec une vision plus claire ?

Daniel Droux : Oui, si on demande un crédit d'étude, on fera une calculation de ce que ça peut coûter et rapporter.

Emmanuel Baechler : On a un joli village. Si on ne veut pas qu'il devienne un village dortoir, on a la chance d'avoir un beau bâtiment situé au milieu du village, ça vaut la peine de faire revivre tout ça. On Il y a les sociétés locales qui bougent bien, le but n'est pas que les gens dorment et repartent.

Daniel Droux : Ce serait un échec si on ne fait que des appartements. Des appartements, on en a assez. Il y a aussi la question de M. Jonin. On n'en a pas encore parlé avec lui, mais le but est de l'inclure dans les discussions et ne pas se faire concurrence les uns les autres.

Sandrine Rouge : Les appartements protégés, ce serait en partenariat avec le Réseau santé de la Glâne ?

Daniel Droux : Notre idée, c'était quelque chose qui soit adapté aux aînés, mais pas une succursale du home.

Christel Grandjean : Une question relative aux enfants du village qui n'ont pas tant de place pour aller jouer. Suivant ce qui est fait, s'il y a de la location, est-ce que les enfants seraient tout de même les bienvenus sur la place de jeux ?

Daniel Droux : Notre envie est que la place de jeux reste publique. On aurait aimé la faire sur un autre terrain. Mais on voit aussi que les places de jeux à l'extérieur des villages sont beaucoup moins utilisées

et plus vandalisées. Mais pour le moment, c'est tout ce qu'on a comme place. La place de sport va rester également. La condition sera que cette place reste publique.

André Baudois : Ce bâtiment est protégé. On a une marge de manœuvre ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Oui, il est protégé. S'il n'y a qu'une seule utilisation, c'est plus simple. Statiquement, le bâtiment est bon. Au niveau thermique, ce n'est évidemment pas très bon. Au niveau du Service des biens culturels, le bâtiment est protégé et le service nous a sorti les éléments qui doivent être conservés. On doit conserver l'enveloppe, les poutres, etc. On a des contraintes. Si on fait un bâtiment multifonctions, on doit beaucoup plus cloisonner au niveau du feu. Mais c'est quelque chose qui se fait couramment.

Johannes Hummel : Le projet me plaît bien. Par contre, les places de parc ?

Daniel Droux : On vient de recevoir la réponse de la Justice de paix et du Service des ponts et chaussées. Ici, les places de parc seront réservées uniquement aux utilisateurs des salles, de l'administration. Les autres n'auront plus le droit de parquer.

Sur le parking sur la place, ce sera 3 heures maximum. C'est surtout pour pénaliser ces voitures ventouses. Mais c'est sûr, il faudra réserver des places uniquement dédiées aux cabinets ou au café.

André Baudois : Il y a encore du terrain à disposition ?

Daniel Droux : Non, on n'a plus rien. Tout a été vendu pour le complexe à côté. Et ils n'ont déjà pas assez de places par rapport au nombre d'appartements.

Hugues Perroud : Le projet est assez large. Il faudrait différentes variantes, plusieurs idées pour se positionner. Ce serait bien de communiquer régulièrement sur l'avancement et les problématiques, pas que l'on se retrouve à la fin à voter sur une seule variante.

Daniel Droux : C'est le but du groupe de travail, qu'il y ait le plus de discussions possibles. Mais ce n'est pas simple d'informer la population sur l'avancée du groupe de travail. Avoir 2 variantes, c'est possible. Mais si on veut demander un crédit d'étude, on sera obligé d'avoir une variante un peu aboutie. Il faudra peut-être ajouter une étape. Lors de l'assemblée des budgets 2025, au lieu de demander un crédit d'étude, c'est demander dans quelle variante on part. Ce sera à discuter avec le groupe de travail.

Johannes Hummel : Au niveau de la circulation, le projet de mettre la route en sens unique est abandonné ?

Daniel Droux : On a demandé le sens unique et le 30 km/h. On avait aussi demandé une chicane pour ralentir le trafic. Tout a été refusé. La seule chose qui a été acceptée, c'est l'installation du miroir qui est posé.

Johannes Hummel : C'est qui qui a refusé et pour quelle raison ?

Silvio Keller : C'est le Service des ponts et chaussées. Ils sont venus sur place et ont dit que même si on faisait une demande, ils refuseraient.

Johannes Hummel : Dans d'autres villages, il y a des zones 30 ou même 20 km/h. Ici, c'est toujours 50 km/h. La route est dangereuse pour tout le monde. C'est un joli projet, mais il faut faire attention à ce qui se passe autour du bâtiment.

Daniel Droux : C'est un peu triste, mais c'est souvent un drame qui fait que les choses s'accélèrent. On ne veut pas en arriver là et on défendra cette position si on fait ce bâtiment multifonctions.

Hugues Perroud : Lorsqu'il n'y aura plus d'école, quel sera le système de bus ? Ce sera la ligne TPF dans le village ? Qu'est-ce qui est prévu ?

Paul Majcherczyk : Le souhait du Conseil et du Conseil des parents, c'est d'avoir un bus dédié pour les 1H-4H qui fasse Berlens-Mézières-Romont. Où va-t-il se parquer, c'est encore à décider.

Pour les 5H-8H, il y a une nouvelle ligne de bus qui va s'ouvrir à Berlens. Pour les 5H-8H de Mézières, il y a entre 50 et 60 enfants. Il y a 2 pistes de réflexions : agrandir le trottoir et rétrécir la route cantonale pour avoir plus de place, mais cette variante ne convient pas aux TPF, car le bus devrait aller tourner à Vuisternens. Ils préféreraient, même si c'est un bus de ligne en renfort, de passer exceptionnellement par la place de l'église. Ce sera à discuter avec le Service de la mobilité.

Hugues Perroud : C'est à ce moment-là qu'il faut négocier le 30 km/h.

Paul Majcherczyk : Oui, il faut essayer.

Daniel Droux : L'envie y est, on va continuer à le demander.

Au vote de principe à main levée, le Conseil communal a l'aval pour l'étude d'un bâtiment multifonctions

oui : 40 non : 0 abstention : 1

Daniel Droux : On va mettre sur pied ce groupe de travail pour vous amener quelque chose lors de la prochaine assemblée.

7. Informations communales

M. le Syndic donne la parole à M. Paul Majcherczyk.

Concernant l'école, après les vacances de Pâques 2025, tous les élèves iront à l'école à Romont. Le directeur avait émis l'idée de rester à Mézières jusqu'à la fin de l'année scolaire, mais les enseignantes désirent prendre leurs marques en même temps que leurs collègues. Donc on va mettre en place les transports à partir de Pâques.

L'accueil extrascolaire restera ouvert jusqu'à en tout cas fin de l'année scolaire. Pour la suite, on ne sait pas.

Actuellement, on paie Frs. 960.-/élève pour aller à l'école à Romont. Combien ça va nous coûter après ? On ne sait pas encore. On a fait une estimation avec Daniel en se basant sur 2,5X le tarif actuel. Donc Frs. 2'500.-/élève.

Si l'AES est à Romont, vont-ils nous facturer quelque chose ? On n'en sait rien. On aura plus d'infos pour l'assemblée de décembre.

Huguette Macchione : Combien d'élèves iront à Romont ?

Paul Majcherczyk : Environ 90 élèves. Les 1H aux 6H seront dans la nouvelle école. Les /h-8H iront en ville.

Pour le mobilier, Romont a décidé de tout acheter à neuf. Il y aura donc du mobilier de l'école à donner.

Elodie Kolly : On parle de loyer, de factures que l'on va recevoir de Romont. Il faut surtout mettre en avant le confort des élèves. Qu'est-ce que ça apporte de faire déplacer les élèves pour l'AES ?

Paul Majcherczyk : Le transport est de toute façon payé, que les élèves reviennent ou non à midi à Mézières pour manger. Certains parents préféreraient que les enfants restent à Romont avec les autres élèves, d'autres parents préféreraient qu'ils rentrent à Mézières. Mais ça, c'est à midi. Il y a aussi la considération d'avant et après l'école. Aujourd'hui, certains enfants peuvent rentrer à pied à la fin de l'AES. Si l'AES est à Romont, pour des parents qui n'ont qu'une ou pas de voiture, comment les enfants vont rentrer à Mézières ?

Johannes Hummel : On aurait pu créer un cercle scolaire avec Billens. Mais le projet a été saboté. Et maintenant, on ne peut que payer.

Daniel Droux : La convention a été signée en 2014. On a essayé de revenir en arrière, mais M. Lang, qui était venu s'exprimer en assemblée communale, a bien dit que c'était une grande école à Romont et qu'il n'y avait pas d'autre solution.

Sandrine Rouge : Il va rester combien de classes à Mézières ?

Paul Majcherczyk : On aura une classe de 1H-2H. Les 3H et les 4H iront à la Condémine. On aura une classe à 2 degrés à Mézières, les 5H-6H. On garde la classe de 7H et les 8H iront à Romont.

Elodie Kolly : Les 1H-2H resteront en totalité à Mézières ?

Paul Majcherczyk : Malheureusement, on a 27 élèves et ce n'est pas gérable pour un seul enseignant. Il y aura certains enfants qui seront envoyés à Romont. C'est la direction de l'école qui décide par rapport

à ça et ce sont eux qui vont contacter directement les parents. CE sont 4 ou 5 familles dont les enfants iront à Romont. Mais ce n'est pas un choix de la commune.

C'est Mézières qui amène ces nouveaux élèves. Une classe supplémentaire de 1H-2H sera ouverte, mais à Romont, car dans la convention, il est exclu que les élèves de Romont viennent à Mézières.

Daniel Droux : Si vous avez des questions plus personnelles, vous pouvez toujours contacter Paul.

8. Divers

La parole est à vous.

Cédric Margueron : Vous en êtes par quoi avec la cabane forestière ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Il est important de noter que c'est un bâtiment public, il y a donc certaines normes de sécurité à respecter, certaines n'avaient pas été prévues lors de la mise à l'enquête, ce qui a rallongé le délai pour obtenir le permis.

On a aussi discuté de certaines choses qui n'étaient pas prévues à la base, comme la pose de volets pour éviter les déprédations. L'accessibilité n'était pas prévue pour les personnes à mobilité réduite. Le budget a été prévu en 2019, il faut le réactualiser.

Les gros postes ont été attribués. Les travaux commenceront durant l'été. Pour le moment, on ne peut pas donner de date d'ouverture. On fait des économies par rapport au projet initial pour les canalisations. Mais probablement qu'un supplément devra être demandé.

Cédric Margueron : Le permis est reçu ?

Marie-Claude Maillat Jobin : Oui. Il a fallu 2 ans pour l'obtenir. Il a fallu beaucoup se bagarrer, avec l'aide de la préfecture. On essaie maintenant de faire au mieux pour que cela corresponde aux besoins de notre commune.

Hugues Perroud : On en est où avec la déchetterie ?

Daniel Droux : Suite aux discussions lors de la dernière assemblée, un groupe de travail a été créé avec un propriétaire de villa à Berlens, M. Christian Guillaume, un propriétaire d'appartement à Mézières, M. Rolf Tavernier, Aline Savio, Hervé Lutzelschwab, responsable de la déchetterie, Silvio Keller et moi-même.

La première idée était de faire une grande déchetterie. Mais on s'est très vite rendu compte, avec l'urbaniste, que finalement, si on n'avait pas une zone dans notre PAL qui était prévue pour la construction d'une déchetterie, ce serait impossible. Elle ne peut être construite qu'en zone à bâtir. Actuellement, les seules parcelles encore à bâtir se trouvent à proximité des habitations ou à la Parqueterie, mais il y a déjà des projets.

On doit revenir presque 20 ans en arrière. Garder notre déchetterie à Berlens avec des points de collectes sur Mézières. On va faire un essai avec la collecte du verre et du papier à un endroit à Mézières, pour désengorger la déchetterie de Berlens.

Il faut également améliorer son stationnement, car ça pose problème de stationner sur la route. On a peut-être la possibilité d'acquérir un peu de terrain sur Gabi Yerly pour pouvoir mettre quelques places à disposition.

Pour la déchetterie verte, on ne peut mettre un tas de branche qu'en zone à bâtir. En zone agricole, c'est interdit d'avoir une utilité publique ou commerciale. Ça réduit grandement les possibilités. On n'a donc pas d'endroit pour la mettre. Nous devons retourner au Service des forêts et voir à quelles conditions ils seraient d'accord de nous laisser la déchetterie verte où elle est. On a quelques propositions à leur faire.

L'urbaniste nous a fait comprendre que même si on avait voulu mettre une zone en prévision d'une déchetterie dans notre PAL, ça aurait été de toute façon refusé. La problématique, c'est qu'ils sont très à cheval sur cette notion de zone.

Hugues Perroud : On a dû louper quelque chose à un moment donné ?

Daniel Droux : il nous manque de la zone à bâtir en main communales. Tous les terrains en zone à bâtir sont en mains privées. Et à la Parqueterie, c'est déjà réservé. Il y a même le canton qui voudrait plutôt des projets d'intérêt public plutôt que pour des entreprises.

Laurent Bourqui : Il n'y a pas la possibilité de mettre un terrain en zone d'intérêt général pour le prochain PAL ? Parce que le PAL devrait garantir l'installation d'une déchetterie d'une taille suffisante pour le village. Et les déchetteries ne se trouvent pas au milieu d'un quartier de villas.

Daniel Droux : C'était notre souhait. Mais c'est quelque chose qu'ils ne veulent plus. Leur argument, c'est qu'il y ait une entente intercommunale et que la déchetterie se fasse pour plusieurs communes. Nous, on devrait s'arranger avec Romont.

Laurent Bourqui : Dans ce cas-là, ils doivent agir comme médiateurs parce que Romont ne sera pas vraiment d'accord de nous accueillir dans leur déchetterie.

Silvio Keller : La difficulté qui a été soulevée par l'urbaniste, c'est qu'il y aura la route de contournement à la Parqueterie. Avec le Centre de tri qui se fait à côté de Tetra Pak, le déplacement sera encore réduit et ça va être pris en compte. Même si lors du prochain PAL, on décide de développer un terrain pour ça, ils nous mettront des bâtons dans les roues, car la route nous rapproche encore plus du Centre de tri.

Laurent Bourqui : Si Romont construit une nouvelle déchetterie là-bas, il faut qu'elle soit suffisamment grande pour répondre aux besoins.

Silvio Keller : Ce sera assez grand. C'est une entreprise privée qui a pour but de prendre Mézières et surtout Romont, voire même inclure Billens par la suite aussi.

Daniel Droux : Le but, c'est de garder les déchets courants dans le village. Et si on regarde les communes avec un fort développement, comme Bulle ou Romont, ils n'agrandissent pas leur déchetterie. Ils font des petits points de collectes à plusieurs endroits. La notion de grande déchetterie s'est un peu perdue. Nous, on subit la politique actuelle en la matière.

Yvonne Yerly : Quelle carte utiliser pour le nouveau compacteur à poubelles à Mézières ? Il y a plusieurs cartes proposées, mais il y en a plusieurs qui ne marchent pas. J'ai une carte de débit de la Poste, elle ne fonctionne pas. Mon fils a essayé avec 3 cartes différentes, aucune ne fonctionnait.

Silvio Keller : L'entreprise d'encaissement a oublié de mettre certaines coches. Théoriquement, maintenant c'est tout bon. Il y avait aussi des cartes avec des puces non activées.

Daniel Droux : Les cartes doivent être activées pour le sans contact. Et ceux qui ont des problèmes peuvent également se rendre à la déchetterie, le responsable de la déchetterie est formé pour montrer comment ça marche. L'ancien système n'est plus utilisé. Mais c'est vrai que c'est énervant de devoir retourner à la maison avec ses poubelles et on s'excuse pour les désagréments.

Emmanuel Baechler : J'informe juste que le 2ème repair café aura lieu le 8 juin de 9h à 11h30 à l'abri PC de Mézières.

André Baudois : Je reviens sur la zone 30 km/h là-devant. Vous devriez faire un concept global. On va faire une nouvelle cabane, il y a 3 immeubles de 18 appartements en construction. AU niveau accès pédestre depuis cette zone jusqu'au centre du village, on est encore limité. On passe sur des routes privées, il n'y a pas de trottoir. Il faudrait vraiment réfléchir à ça.

À la route de l'église, on a moitié route - moitié trottoir, avec des camions qui passent sur le trottoir même s'il y a des gens, c'est à se demander si la commune ne peut pas faire quelque chose avec ce talus, élargir la route, mettre des trottoirs pour que les gens soient en sécurité. Cette route devient de plus en plus dangereuse. C'est quelque chose dont vous devez tenir compte.

Daniel Droux : Oui, c'est quelque chose que l'on peut étudier. C'est vrai que depuis qu'il y a les travaux à Romont, la circulation est en augmentation.

Christel Grandjean : Ça roule beaucoup trop vite.

Daniel Droux : Prendre du terrain aux privés, c'est difficile. On a voulu reprendre cette route, des privés se sont opposés. À moins de les exproprier, on a aucune possibilité et on ne voudrait pas en arriver là.

André Baudois : Une dernière chose, c'est pour les investissements. Ce serait vraiment bien de nous présenter les projets. Souvent c'était juste quelques lignes et des fois, on ne savait même pas trop sur quoi voter pour investir. Comme pour les routes par exemple, une photo pour nous montrer l'emplacement.

Daniel Droux : Maintenant, en principe, on met toujours un plan.

Hugues Perroud : Et aussi l'avancement des projets, c'est toujours intéressant de savoir où on en est.

Daniel Droux : C'est vrai qu'on arrive aux assemblées communales avec des projets tout ficelés sans qu'il y ait forcément des séances d'information. Là, par exemple, on a un gros projet qui est la mise en séparatif du secteur Berlens nord pour lequel on a fait une séance d'informations avec les gens concernés. Le but maintenant, c'est d'inclure le plus possible la population dans nos discussions, via des groupes de travail par exemple. Il y a 5 ans, il n'y en avait aucun. Mais quand on a fait le world café, sur les 1100 personnes invitées, il n'y a que 15 personnes qui sont venus et en plus, sur ces 15 personnes, il y avait des conjoints des conseillers. Quand on veut amener des choses aux gens, on n'a pas de réponse. Il faut aussi qu'il y ait cette envie de la part du citoyen de s'informer.

Hugues Perroud : Ce n'est pas parce qu'une fois il n'y avait pas beaucoup de monde, qu'il ne faut plus rien faire.

Daniel Droux : C'est sûr, mais c'est décourageant. On se rend bien compte que la chose communale passe toujours après les loisirs. Même quand on convoque une commission qui est convoquée 2 fois par année, et on nous dit que la date ne va pas parce qu'il y a l'entraînement d'un sport. On s'attend aussi que les gens s'impliquent sur leur temps personnel. Mais on ne va pas se décourager, on va continuer à inclure la population dans nos décisions.

Déborah Perrinjaquet : Vous allez bientôt recevoir le Grappillon dans lequel on fait appel à vous avec la proposition de parrainage pour des bancs publics dans le cadre de Senior+. Vous aurez ces informations dans le Grappillon.

Avant de clore cette assemblée, **M. le Syndic** souhaite encore dire un mot de remerciement au conseiller communal démissionnaire, Éric Girardin, pour son engagement au sein du conseil durant ces 13 années de service. Le parcours d'Éric peut être défini comme un véritable parcours du combattant.

Élu syndic par ses collègues lors de sa première séance de conseil en 2011, il a dû se démener avec des finances en souffrance. En 2014, il a présidé le comité de pilotage du projet de fusion avec Romont et Billens. On se souviendra qu'il a respecté avec humilité le choix de ses concitoyens en restant au conseil malgré un refus et la démission en bloc de la quasi-totalité de l'exécutif de l'époque.

En 2015, c'est l'épreuve de l'enquête administrative qui a mis à mal la sérénité de son travail. Cela ne l'a pas découragé, puisqu'il a intégré à nouveau le conseil en 2016 en tant que responsable des finances jusqu'en janvier 2024.

Éric, tes collègues garderont de toi l'image d'un gestionnaire méticuleux et acharné au travail, toujours à la recherche des meilleures solutions, et ce, toujours dans la plus grande collégialité.

Il le remercie pour son travail et lui souhaite un plein succès dans ses futurs projets.

Il tient encore à dire un grand Merci au personnel administratif pour son travail et souhaite la bienvenue à la nouvelle caissière, Charlène Rosat.

Ses remerciements vont aussi à ses collègues du conseil pour leur travail qui fut particulièrement chargé en ce début d'année. Avec des décisions pas toujours faciles à prendre, mais toujours prises dans le respect de chacun.

Un merci également à la commission financière qui a également épaulé le Conseil pour cette période financièrement délicate au niveau de sa gestion.

Il n'oublie pas le personnel communal de la voirie et de l'AES pour le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

M. le Syndic clôt l'assemblée et souhaite un bel été à tous.

L'assemblée est levée à 21h55.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Daniel Droux